

## SOMMAIRE

### Actus

PAGE 2

### DOSSIER

**L'action pédagogique face  
à la médicalisation systémique**

PAGE 3

**RASED,  
menaces sur les missions**

PAGE 4

**3 questions  
à Stanislas Morel**

PAGE 5

**Pédagogie inclusive**

PAGE 6

**Entretien avec Yves Reuter**

PAGE 7

**Le regard de la FSU-SNUipp  
Inclure, vraiment**

PAGE 8

## DE L'AMBITION POUR L'ADAPTATION ET LA PRÉVENTION

La nouvelle ministre Elisabeth Borne annonçait au Sénat le 19 février que « les 4 000 postes qui ne sont pas supprimés vont permettre d'accélérer le déploiement des PAS (Pôles d'appui à la scolarité) dans d'autres départements dès cette année ». Ce déploiement se ferait ainsi sans aucun bilan contradictoire avec les élu·es du personnel. La FSU-SNUipp enquête auprès des départements concernés, car le gouvernement compte fusionner les PIAL et les « pôles ressources » du RASED, pour faire des PAS de nouveaux outils de management qui dénaturent les métiers. La FSU-SNUipp s'oppose à la logique de rentabilisation et mutualisation qui ne répond ni aux attentes des personnels, ni aux besoins des élèves. Aucun moyen n'est consacré à l'adaptation scolaire et à la prévention, alors que ce sont les pivots de la lutte pour la réduction de la difficulté scolaire.

Contre les déclarations d'un éphémère ministre délégué à l'enseignement prétendant que l'inclusion « n'est pas une question de moyens », un récent rapport de la Cour des comptes préconise au contraire de renforcer la formation. Vingt ans après la loi de 2005, une rupture de politique éducative s'impose. Restons à l'offensive dans la revendication de RASED complets sur tout le territoire, de réduction des effectifs par classe, d'une formation spécialisée et continue abondée et de qualité.

# ACTUS

## Mauvaise élève !

Italie  
10,8

Belgique  
11,8

Espagne  
12,2

Suède  
12,9

Moyenne des  
27 pays UE  
13,3

France  
18,2

### Nombre moyen d'élèves par PE, en élémentaire (2022)

En primaire, en France, le nombre moyen d'élèves par PE est supérieur de 36 % à la moyenne des autres pays de l'UE.

Source : Eurostat publié dans l'État de l'école 2024 (OCDE)

## Indemnités à contre-sens

Dans certains départements, des PE qui exercent dans le second degré ont reçu la part modulable de l'ISOE en tant que professeur principal·e. Certaines académies, comme celle de Lille, ont même indiqué dans une circulaire à destination des chefs et cheffes d'établissement cette nouvelle possibilité.

Depuis de nombreuses années, la FSU-SNUipp milite pour l'attribution de cette prime aux PE et aux directeurs et directrices de SEGPA (DACs) dans le cadre de la nécessaire équité de traitement avec leurs homologues du second degré. Or, le décret de 2019 ([Décret n° 2019-1002 du 27 septembre 2019 modifiant le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993](#)), exclut PE et DACs de cette prime. Alors qu'une modification réglementaire du décret de 2019 aurait dû permettre à ces personnels de percevoir l'ISOE part variable, le ministère a procédé à l'envers.

La FSU-SNUipp est intervenue auprès des services du ministère pour remettre les choses à l'endroit et est en attente d'une audience sur ce sujet. En attendant cette régularisation, il est recommandé de garder les sommes perçues afin d'éviter d'être en difficulté financière en cas de demande de restitution.

## DAR, des garde-fous s'imposent

Le Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) composé d'un·e enseignant·e non spécialisé·e associé·e à une équipe pluridisciplinaire du médico-social (éducateur spécialisé, psychologue ...) est implanté dans l'école et propose des procédures pour l'inclusion en classe ordinaire des élèves avec TND\*.

Sa mise en œuvre nécessite du matériel, un local, des personnels, des temps de formation, de supervision, de coordination. Autant d'éléments qui, s'ils sont manquants, peuvent transformer les promesses d'inclusion en souffrance pour l'équipe. L'inter-métiers étant central dans ce dispositif, il est indispensable que les professionnels ne se posent pas en experts mais en pairs au sein d'un collectif de travail. Ce dispositif doit respecter le cahier des charges, assurer le respect des compétences professionnelles de chacun·e, s'adresser uniquement aux élèves pour lesquels il est réellement pertinent, cadrer les interventions de l'organisme extérieur de formation et supervision. L'expérimentation en cours nécessite un sérieux bilan contradictoire.

\* troubles du neurodéveloppement (TSA, Dys, TDAH, TDI)

## Chiffre-clé

# 43 %

**C'est l'augmentation du nombre d'élèves par RASED qui passe de 1 146 en 2007 à 1 637 en 2023.**

**Le travail des personnels spécifiquement formés, complémentaire de celui des enseignant·es des classes, ne peut pas garantir la qualité d'une réponse conçue en équipe quand le nombre d'élèves explose.**

Source : projets annuels de performances, enseignement scolaire / RERS / DEPP

# DOSSIER

## L'action pédagogique face à la médicalisation systémique

La transformation des missions du RASED vers le conseil fragilise l'accompagnement pédagogique des élèves en difficulté. La pédagogie est cruciale et doit rester le fruit du travail collaboratif pour redonner du pouvoir d'agir aux enseignant-es.



© MILLERAND

**LE CREUSEMENT DES INÉGALITÉS** scolaires observé ces dernières années, notamment pour les élèves issus des milieux populaires, peut s'expliquer non seulement par une accentuation des inégalités sociales, mais aussi par une dégradation continue des moyens alloués à l'école publique. Ces politiques austéritaires se sont accompagnées de mesures et outils visant à encadrer les pratiques pédagogiques.

Les réformes successives et la pression hiérarchique ont ainsi modifié en profondeur les pratiques de prévention et d'adaptation au profit d'un pilotage par les évaluations. Le dévoiement des missions des RASED au détriment de la prise en charge des élèves, concourt à l'individualisation et à l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire. Pour Stanislas Morel (page 5), le traitement de la difficulté scolaire s'établit de plus en plus sur un diagnostic médical extérieur, qui n'aide en rien à la diminution des inégalités scolaires.

La transmission des apprentissages à partir de besoins identifiés par les enseignant-es s'est transformée avec un désengagement progressif de l'importance du collectif dans les apprentissages, comme le développe Yves Reuter (page 7), qui insiste sur la nécessité de redonner du sens aux apprentissages en s'appuyant notamment sur le collectif élève, sa capacité à construire

les apprentissages par la confrontation d'idées et l'exploration de solutions singulières. Ainsi, que ce soit dans une école ou dans un établissement médico-social, les enseignant-es doivent pouvoir analyser les difficultés des élèves à entrer dans les apprentissages et poser la question du diagnostic médical de façon

différée. Il est important de redonner du pouvoir d'agir aux enseignant-es et de réaffirmer leur rôle individuel et collectif dans l'expertise de la difficulté et dans la construction de solutions pédagogiques voire organisationnelles.

Ce dossier propose d'observer les différentes évolutions du traitement de la difficulté scolaire et les axes de travail possibles pour y faire face. Une

partie de la recherche en sciences de l'éducation réaffirme la nécessité de se désengager du diagnostic médical libéral systématique et de permettre de recentrer les questions pédagogiques autour de l'analyse des besoins de l'élève dans le processus d'apprentissage, en lien, si besoin, avec l'expertise des personnels du médico-social. C'est aussi un des axes revendicatif de la FSU-SNUipp, qui affirme la nécessité de renforcer les collectifs enseignants et pluriprofessionnels, en les enrichissant de personnels spécialisés et en permettant d'obtenir du temps d'élaboration pour proposer des réponses adaptées.

**« IL EST IMPORTANT DE REDONNER DU POUVOIR D'AGIR AUX ENSEIGNANT-ES »**

# DOSSIER



© Millerand / NAJA

## RASED, menaces sur les missions

Depuis la création du Collectif RASED en 2008, la FSU-SNUipp lutte contre le démantèlement des RASED. Leur transformation en « pôle ressources » ne permet plus d'assurer la prévention et la remédiation en co-construction au sein de l'équipe pluriprofessionnelle.

**LA CIRCULAIRE DE 2009** missionnait les enseignant-es spécialisé-es et psychologues des RASED à renforcer les équipes pédagogiques avec leurs compétences spécifiques. Analyser les difficultés des élèves, construire ensemble des réponses adaptées, dont l'aide directe, selon des modalités variées, définies en concertation avec le conseil des maîtres. L'efficacité pédagogique était une priorité dans la définition de leur périmètre d'intervention.

La circulaire de 2014, toujours en vigueur, réaffirme les missions spécifiques des personnels du RASED, mais elle induit aussi un détournement des missions vers du simple conseil aux PE et la réduction de leur présence auprès des élèves, au cœur de la construction pédagogique. Le « pôle ressource » est piloté par l'IEN dont les prérogatives peuvent s'imposer aux RASED qui exercent à moyens constants, faute de renforcement des départs en formation.

La mise en place des Pôle d'appui à la scolarité (PAS) dans quatre départements préfigure ce que l'action des RASED, qui en font partie, pourrait devenir à l'horizon 2026. La place des concertations avec les équipes pourrait être réduite au dépôt d'un document unique de demande d'aide sur une plateforme numérique. Il reviendrait à la coordination du PAS de décider si les demandes relèvent du RASED, qui ne serait plus souverain sur ses interventions, mais confirmé dans la posture de personnels ressources.

Par ailleurs, dans l'un des départements où les PAS sont mis en place cette année, une circulaire départementale, suivie par une note de service d'un IEN, attribue à l'IEN la décision finale quant aux modalités d'intervention et stipule qu'il « peut émettre un avis défavorable sur un projet d'aide aux élèves en dehors de la classe ». L'aide aux élèves en difficulté scolaire y est renvoyée en dehors du temps de classe, au travers des APC et des missions du pacte (aide aux élèves et stages de réussite) qui ne sont pas assurées par

**« LES P.A.S. TENDENT À DISQUALIFIER LES PERSONNELS DU RASED DANS LEURS MISSIONS PREMIÈRES, ET METTENT À MAL L'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE »**

des PE spécialisé-es. À ce stade, les PAS tendent à disqualifier les personnels du RASED dans leurs missions premières, et mettent à mal l'intervention pédagogique, cœur des métiers.

La charge supplémentaire de travail reposant sur les enseignant-es, induite par l'identification des besoins, la complétion des projets de suivi des élèves (PPRE/PAP/Document unique) sur le Livret personnel d'inclusion (LPI), la saisine des demandes d'interventions sur plusieurs niveaux, accentuera un contexte déjà chronophage et inopérant.

### Renforcer la professionnalité enseignante

La FSU-SNUipp s'oppose à un traitement de la difficulté scolaire qui fait obstacle à une dynamique collective et pédagogique et enferme les élèves dans des catégories. La professionnalité enseignante doit être renforcée dans sa légitimité en étant nourrie de formations renforcées et fondées sur les acquis de la recherche et les apports des mouvements pédagogiques, pour assumer une mission émancipatrice. Pour réfléchir aux pratiques et objectifs premiers des missions du RASED, le lien historique avec les mouvements de pédagogie institutionnelle et le GFEN doit se poursuivre. Les politiques éducatives et les choix budgétaires austéritaires qui dégradent les conditions d'exercice contribuent au renoncement de l'institution à l'éducabilité de l'ensemble des élèves. D'autres choix sont possibles pour l'école qui passent par le recrutement de personnels spécialisés dûment formés, la reconstitution des RASED et le respect de leurs missions premières.

# DOSSIER

## 3 QUESTIONS À...



**Stanislas Morel**, Docteur en sociologie, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Sorbonne Paris Nord et membre du laboratoire EXPERICE.

### 1 QUE DIRE DE LA MÉDICALISATION DU TRAITEMENT DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE ?

Les politiques éducatives ont, pour un nombre croissant d'élèves, fait du diagnostic médical et de la reconnaissance de handicap des préalables à la mise en place d'aides pédagogiques et éducatives. Certains chercheurs en neurosciences cognitives travaillant sur les troubles des apprentissages ont contribué à la diffusion de cette dynamique. Il s'agissait un peu d'une recette miraculeuse qui n'a pas produit les effets escomptés.

### 2 COMMENT RÉPONDRE À CETTE DÉRIVE ?

Appuyer les politiques publiques sur des diagnostics médicaux n'a pas en réalité toujours de sens. En l'état actuel des connaissances scientifiques, impossible d'identifier, au moins pour certains troubles comme la dyslexie, des sous-groupes d'élèves dont les difficultés d'apprentissage seraient d'origine neurobiologique. Par ailleurs, il n'existe pas d'intervention ciblant ces élèves qui seraient plus efficaces que celles auxquelles on recourt pour l'ensemble des élèves en difficulté. Le recours à des diagnostics médico-psychologiques pour interpréter les difficultés des élèves a conduit à un accroissement des inégalités scolaires, entre des familles qui se battent et obtiennent de l'aide et celles qui n'ont pas les codes et n'obtiennent rien. Un nombre croissant de chercheurs estiment qu'il faudrait partir de la difficulté scolaire de façon phénoménologique - comme elle se manifeste en classe, pour donner une aide immédiate, quitte à différer les diagnostics médicaux.

### 3 QUELS AXES DE TRAVAIL POUR LES PE ?

Nous menons une recherche\* sur l'accueil d'enfants qui bousculent les PE et essayons d'explorer quelles sont les marges de manœuvre, de comprendre les différents facteurs qui permettent d'améliorer ces situations difficiles : cohésion et organisation des équipes, expérience tant professionnelle que personnelle des enseignant-es, présence de partenaires extérieurs, etc. même si parfois les situations sont très complexes, voire insolubles au sein de l'école. Les enseignant-es devraient retrouver l'aspect « prudentiel » de leur métier, c'est-à-dire cette capacité à trouver des solutions aux difficultés scolaires à partir d'une observation des situations des élèves et d'une synthèse qu'ils sont légitimes à produire. Il faut leur redonner du pouvoir d'agir.

\*Recherche en cours avec Chloé Lecomte dans un groupe scolaire de Marseille

## « LE RECOURS À DES DIAGNOSTICS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES POUR INTERPRÉTER LES DIFFICULTÉS DES ÉLÈVES A CONDUIT À UN ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS SCOLAIRES »

### Ressources métier

#### PODCAST

##### « Neuromanie, un vrai casse-tête »

Les neurosciences font l'objet d'un engouement médiatique et sont souvent perçues comme l'outil de réponse aux troubles de l'apprentissage. Comment ont-elles évolué vers une telle « neuromanie » ? Quelle est la portée réelle des résultats neuroscientifiques ? Quels sont les dangers des neuromythes ?

Avec **Franck Ramus**, directeur de recherche CNRS en Sciences cognitives à l'École normale supérieure. Membre du Conseil scientifique de l'Éducation nationale.

**Thérèse Collins**, professeure en Sciences cognitives à l'Université Paris-Cité.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-science-cqfd/neuromanie-un-vrai-casse-tete-8845702>

#### VIDÉO CONFÉRENCE

##### « La dyslexie, une approche sociologique »

Conférence de **Stanislas Morel**

<https://www.youtube.com/watch?v=fVIOIHx3n-g>

# DOSSIER

## REPORTAGE

# Pédagogie inclusive

**Les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire, les unités étant adossées à un établissement scolaire. Si les UEE sont partie intégrante de l'inclusion scolaire, de nombreuses questions perdurent.**



© MILLERAND/NAJIA

**L'EXPÉRIENCE** de Valérie Talon et Noémie Girault, PE spécialisées exerçant à l'UEE implantée au sein du collège de Brioux sur Boutonne (Deux-Sèvres) constitue un précieux éclairage sur le fonctionnement inclusif de l'UEE. Le dispositif accueille huit élèves auprès de qui interviennent PE spécialisées, éducatrices, éducateur technique menuiserie, psychomotricienne et psychologue.

Le dispositif nécessite un partenariat important à la fois avec l'équipe pédagogique et l'équipe éducative du SESSAD. Pour que les apprentissages prennent sens, il est nécessaire que les activités pédagogiques et éducatives s'imbriquent ce qui nécessite plus de temps de préparation commun. Les éducateurs et éducatrices bénéficient de temps préparatoires dans leur emploi du temps qui s'articulent difficilement avec celui des PE.

### UN PARTENARIAT À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Des réunions sont organisées pour réaliser les projets des élèves, établir un bilan en cours d'année, rencontrer des familles. Périodiquement, des réunions de liaison UEE primaire-UEE collège permettent de construire des outils communs, de traiter des situations problématiques et de mettre en œuvre les projets. Des temps d'analyse de pratiques sont également proposés.

Par contre, les temps pour échanger avec les enseignant-es des classes « ordinaires » sont très réduits et à ce jour les bilans et conseils de classe ne sont pas appliqués aux élèves de l'UEE. Les réu-

nions et les rencontres famille ont lieu à l'IME sans les autres enseignantes à qui sont transmis les projets d'inclusion en début d'année. Beaucoup de choses sont encore à construire qui passerait par l'augmentation du temps de présence des PE spécialisées dans les UEE.

Selon Valérie et Naomie, « Inclure un élève, c'est l'occasion de vivre une expérience humaine et pédagogique unique. Ces élèves apportent une diversité enrichissante à la classe, permettant de déve-

lopper chez toutes et tous des compétences comme l'empathie, la tolérance et la coopération. »

L'UEE se veut un dispositif qui place l'élève au cœur d'une approche globale et pluridisciplinaire. « Même si les contraintes organisationnelles et les défis existent, ils sont largement compensés par l'impact concret de votre travail sur le développement et l'autonomie des élèves. De plus, l'UEE offre un cadre propice à l'innovation pédagogique et à l'expérimentation. »

### UEE ou ULIS : le jeu des sept différences

En UEE, les PE interviennent auprès d'élèves inscrits dans un établissement médico-social avec des besoins éducatifs spécifiques souvent liés à des handicaps plus lourds qu'en ULIS. Le travail collaboratif avec les éducateurs et éducatrices, psychologues, et autres métiers du secteur médico-social, est une spécificité importante de l'UEE.

Dans les Deux-Sèvres, les élèves scolarisés dans les UEE de l'ADAPEI 79 passent toute leur semaine dans l'établissement scolaire où l'unité est implantée favorisant leur inclusion. Cependant les PE ne sont présentes que par demi-journée, en binôme avec un éducateur ou une éducatrice. L'après-midi, les élèves sont pris en charge par deux éducateurs et du personnel paramédical et les PE retournent sur les IME. Ce fonctionnement diffère d'autres UEE où les élèves alternent entre temps scolaires dans l'UE et temps au sein de l'IME.

Pour l'équipe pluridisciplinaire, il s'agit de favoriser les interactions avec les pairs et encourager l'autonomie, les élèves participant à des activités collectives et à des moments partagés. Des inclusions individuelles dans les classes ordinaires sont possibles sans être obligatoires. Les élèves de l'UEE ne sont pas inscrits dans une classe d'âge de référence contrairement aux élèves d'ULIS.



# L'ENTRETIEN

## « Rendre aux élèves du pouvoir sur leurs apprentissages »

**Yves Reuter** est professeur et chercheur en didactique du français à l'université de Lille. Ses recherches portent sur la pédagogie Freinet, les expérimentations dans l'éducation nationale, le décrochage scolaire, l'erreur et l'apprentissage de l'écrit. Il est l'auteur de *Comprendre et combattre l'échec scolaire. L'articulation entre pédagogies et didactiques* (Ed. Berger Levrault, 2024).

### QUELLES PRIORITÉS PÉDAGOGIQUES POUR LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ?

Elles concernent à mon sens trois dimensions qui contribuent de manière déterminante au décrochage et à l'échec : l'opacité des fonctionnements scolaires, l'imposition constante, les injustices et humiliations. Elles engendrent de la déliaison par rapport à l'école, aux contenus, aux pairs, voire par rapport à soi-même, en raison des atteintes à l'estime de soi, surtout pour les élèves les plus fragiles.

L'enjeu est de redonner du sens à ce qui est présent et à venir, de réinstaurer une dynamique, de relier ce qui a été délié. Il s'agit donc de modifier les fonctionnements classiques pour mettre en place des configurations pédagogique-didactiques, alliant sécurisation et stimulation, bienveillance et exigence.

### QUEL RÔLE POUR LES PE SPÉCIALISÉS-ES ?

En raison de leur formation et de leurs compétences, les enseignants et enseignantes spécialisés peuvent apporter des contributions importantes dans l'éclairage de certaines difficultés, dans les modalités d'échanges avec les élèves ou encore dans les dispositifs de différenciation ou d'individualisation. Ces contributions sont d'autant plus significatives que ces collègues s'intègrent dans les équipes enseignantes sur la base d'échanges égalitaires. Il est aussi important qu'ils soient formés à décoder les dimensions pédagogiques et sociales des difficultés qui sont souvent présentées sous un angle purement psychologique, voire médical, ainsi qu'aux différentes démarches pédagogiques, notamment aux pédagogies « alternatives », qui externalisent moins la difficulté scolaire que les démarches classiques.

### COMMENT S'ENGAGER DANS UNE RELATION PÉDAGOGIQUE PROFITABLE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE ?

Favoriser les apprentissages pour les élèves en difficulté nécessite de travailler sur les dimensions que j'ai mentionnées. Réduire l'opacité de l'univers scolaire en clarifiant les modalités de fonctionnement de l'école et de la langue scolaire, les modes d'organisation des contenus et les finalités des disciplines, les relations entre les situations et les objectifs visés, ainsi que les évaluations. Il s'agit donc ici de combattre l'absence de sens. Réduire les impositions qui pèsent sur les élèves en leur laissant des espaces de discussion et de choix quant aux contenus, au choix des exercices, aux questions, aux recherches ou aux textes à écrire. En mettant en place des conseils d'élèves. En élaborant des projets qui instaurent une dynamique de travail et ouvrent les collaborations possibles. Il s'agit donc ici de rendre aux élèves du pouvoir sur leurs apprentissages.

Réduire les injustices et les humiliations - de l'ironie à l'abandon scolaire, cela passe par un changement de posture des enseignantes et enseignants afin de faciliter et de garantir les apprentissages, en tablant sur l'éducabilité de tous les élèves, par la coopération qui limite les effets de la compétition, par l'appui sur les cultures des élèves, afin qu'ils ne se sentent pas niés dans leur identité et par une collaboration exempte de jugements avec les familles. Cela passe aussi par la conscience que les apprentissages, tels lire ou écrire par exemple, ne sont pas des techniques neutres mais des pratiques sociales chargées de représentations et d'affects telle la crainte de l'écrit liée à la maltraitance institutionnelle dans les milieux défavorisés. Il s'agit donc ici de rendre aux élèves estime de soi et dignité.

**« IL S'AGIT DE MODIFIER LES FONCTIONNEMENTS CLASSIQUES POUR METTRE EN PLACE DES CONFIGURATIONS PÉDAGOGICO-DIDACTIQUES, ALLIANT SÉCURISATION ET STIMULATION, BIENVEILLANCE ET EXIGENCE. »**

# LE REGARD DE LA FSU-SNUIPP

« LES DÉRIVES ACTUELLES INQUIÈTENT, CAR L'ÉCOLE PUBLIQUE S'AFFAIBLIT TOUT EN CREUSANT LES INÉGALITÉS. »



## Inclure, vraiment

La loi de 2005 a affirmé le droit pour chaque élève à une scolarisation en milieu dit « ordinaire ». En l'absence d'investissements dédiés suffisants, l'avènement de l'école inclusive a engendré une externalisation croissante du traitement des difficultés scolaires. Le sociologue Stanislas Morel a mis en lumière l'impact de l'individualisation des parcours. Faute de soutien institutionnel, l'école se désengage de sa mission première en transférant ses responsabilités vers les familles et les professions médico-sociales. Yves Reuter, de son côté, soutient un modèle qui redonne l'expertise aux enseignant-es, où l'analyse des causes pédagogiques et sociales prendrait le pas sur les diagnostics psychologiques et/ou neurologiques. Les dérives actuelles inquiètent car l'école publique s'affaiblit tout en creusant les inégalités.

Pour que chaque élève soit scolarisé dans les meilleures conditions, avec des personnels en nombre suffisant, formés et reconnus professionnellement, la FSU-SNUipp exige un plan d'investissement massif. Cela passe par un allègement des effectifs par classe, un abondement des RASED, un renforcement des structures médico-sociales étroitement coordonnées avec les écoles de leur secteur, une refonte de la formation initiale et continue des personnels et la création d'espaces de dialogue réguliers entre ces partenaires.

**Ce cadre renforcé doit permettre à l'école publique de jouer pleinement son rôle, en garantissant à chaque élève un accompagnement global adapté, équitable et émancipateur.**

## Pour aller plus loin



**Frédéric Laure**  
**Jean-Yves Chagnon, De la difficulté scolaire au handicap, un nouveau mode d'exclusion ? La psychiatrie de l'enfant**  
Vol. 64-1 : pp. 119-142

Les auteurs estiment que « dans ce contexte, où la part instrumentale du médical a pris le pouvoir sur le pédagogique, le psychosocial et le psychopathologique, la loi de 2005 mal interprétée et déviée de ses intentions initiales risque, à terme, de dériver vers une diminution de la tolérance aux différences ».



**Florence Savournin,**  
**De la difficulté au trouble : vers une médicalisation des difficultés scolaires**  
(ERES- 2016)

Pour F. Savournin, « le passage de la notion de difficulté scolaire à celle de trouble spécifique des apprentissages témoigne d'une mutation des logiques à l'œuvre dans l'école et plus largement dans le champ social ».

**Face à ces constats, la légitimité des sciences sociales et de la recherche en éducation comme base de l'action pédagogique nécessite d'être pleinement réhabilitée.**

